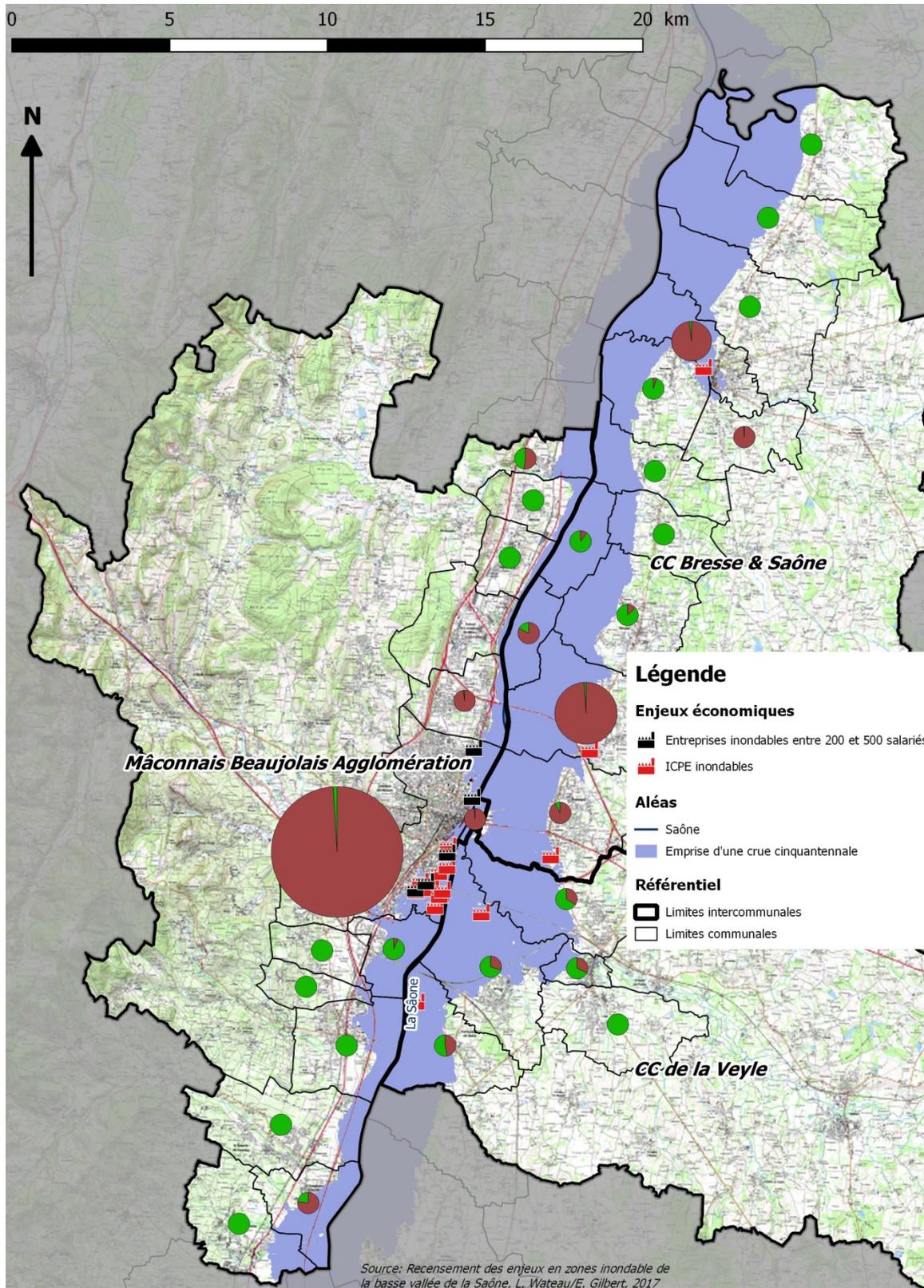


ENJEUX INONDABLES SUR LA BASSE VALLEE DE LA SAONE(2017) CAS DU MACONNAIS FOCUS SUR LES DOMMAGES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ENGENDRES PAR UNE CRUE CINQUANTENNALE (6M96 A MACON, PROCHE DE LA CRUE DE JANVIER 1955)



Les dommages totaux pour une crue cinquantennale sur le périmètre visé sont estimés à plus de 307 millions d'euros. La plupart des dommages seraient liés aux entreprises hors agriculture, à hauteur de 98%. Les dommages liés à l'agriculture sont calculés en fonction du type de culture, de la durée de submersion ainsi que de la saisonnalité. Plus d'informations relatives à ce sujet dans le rapport d'étude sur Idéo BFC.

Les diagrammes de proportion entre dommages aux entreprises hors agriculture(en rouge) et agricoles (en vert) montrent leur répartition par commune, leur taille renseignant l'importance financière des dommages estimés. On remarque ainsi l'importance de la ville de Mâcon, concentrant 71% des dommages à elle seule. A noter que les diagrammes ne sont pas proportionnels aux dégâts entre les différentes périodes de retour, mais seulement entre eux pour la même occurrence.

Par intercommunalité, cela donnerait :

- CC Bresse et Saône : 80 millions d'euros de dégâts (95% pour les entreprises, 5% pour l'agriculture). Les communes les plus touchées seraient Feillens et Pont-de-Vaux (respectivement 62% et 26% du total intercommunal)
- CC de la Veyle : 1,5 million d'euros de dégâts (33% pour les entreprises, 67% pour l'agriculture). Les communes les plus touchées seraient Grièges et Crottet (respectivement 40% et 36% du total intercommunal)
- Mâconnais Beaujolais Agglomération : 226,2 millions d'euros de dégâts (99% pour les entreprises, 1% pour l'agriculture). La commune la plus touchée serait Mâcon (97% du total intercommunal)